

REGLEMENT DU JEU

«Gagnez des places pour les villages départ et la caravane publicitaire avec Continental»

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société CONTINENTAL France, SNC, Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 (ci-après nommée la « Société Organisatrice ») organise chaque jour de 10h00 à 23h59 (heure française), à l'exception des week-end (samedi et dimanche), entre le 10 juillet et le 31 juillet 2020, dix-neuf (19) jeux (un par jour) intitulés «Gagnez des places pour les villages départ et la caravane publicitaire avec Continental» (ci-après le(s) « Jeu(x)») accessibles sur sa page fan www.facebook.com/continentalfrance (ci-après «le Site»).

Le présent règlement des Jeux (ci-après le Règlement ») est accessible depuis la page Facebook® sus-visée.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux Jeux implique l'acceptation sans aucune réserve au principe des Jeux, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

ARTICLE 3 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Jeux sont ouverts à toute personne physique majeure, au jour de sa participation, résidant en France Métropolitaine incluant la Corse, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse email valide et d'un compte Facebook® à l'exception :

- › Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- › Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- › Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Pour chaque jeu, les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

- 1- liker la Page Facebook® www.facebook.com/continentalfrance
- 2- cliquer sur le post du Jeu pour accéder à la question à laquelle ils devront répondre correctement (ci-après le « Participant »).

Question jeu 1 : Cette année, le départ sera donné à :

- a. Antibes
- b. Nice
- c. Aix-en-Provence

Question jeu 2 : Depuis quelle année Continental est Partenaire Majeur du Tour de France et du vainqueur d'étape ?

- a. 2017
- b. 2018
- c. 2019

Question jeu 3 : Combien de voitures sortent avec des pneus Continental en Europe ?

- a. 1 voiture sur 3
- b. 1 voiture sur 5
- c. 1 voiture sur 10

Question jeu 4 : Combien de kilomètres vont parcourir les cyclistes du Tour de France ?

- a. 3 470
- b. 2 000
- c. 4 730

Question jeu 5 : Continental, étant très impliqué dans la sécurité, ambitionne d'atteindre zéro décès, zéro blessé, zéro accident à travers :

- d. La Vision Sécurité
- e. La Vision Zéro
- f. La Vision du Futur

Question jeu 6 : Quelle est la technologie développée par Continental dans les pneus vélo et les pneus voitures (gamme SportContact), pour être performant et bénéficier d'une bonne adhérence ?

- a. Black Chili Compound
- b. Black Mexico Compound
- c. Black Bolivia Compound

Question jeu 7 : Quelle est la dernière Génération de pneumatiques été Continental ?

- a. Génération 4
- b. Génération 5
- c. Génération 6

Question jeu 8 : Cette année, Continental parraine un programme court sur une chaîne de télévision française. Avec quelle chaîne et sur quel programme sommes-nous en partenariat ?

- a. TF1 : « Petits plats en équilibre »
- b. France 2 : « Conso Mag »
- c. M6 : « Sur les plus belles routes de France »

Question jeu 9 : Je dois changer de pneus, de préférences mes pneus neufs seront montés :

- a. Sur l'essieu avant
- b. Sur l'essieu arrière
- c. Peu importe, cela n'a aucune incidence sur ma sécurité

Question jeu 10 : Combien d'équipes roulent avec des pneus Continental lors de cette 107^{ème} édition ?

- a. 4
- b. 5
- c. 6

Question jeu 11 : Parmi ces propositions, quelle ville sera baptisée pour sa première participation en tant que ville d'arrivée lors de la dernière étape de montagne ?

- a. La Roche-sur-Foron
- b. La Roche-sur-Yon
- c. La Roche-Guyon

Question jeu 12 : A quelle fréquence devez-vous vérifier la pression de vos pneus ?

- a. Tous les 15 jours idéalement
- b. Tous les 3 mois minimum
- c. Une fois par an, mes pneus ne se dégonflent jamais

Question jeu 13 : Les pneus vélos peuvent bénéficier de technologies anti-crevaisson, cela existe pour la voiture. Connaissez-vous son nom ?

- a. ContiAntiPschittt
- b. ContiChoc
- c. ContiSeal

Question jeu 14 : Sur combien d'étapes Continental récompensera le vainqueur d'étape ?

- a. 20 : un vainqueur par étape hors contre-la-montre
- b. 21 : un vainqueur par étape
- c. 23 : un vainqueur par jour

Question jeu 15 : Les pneumatiques AllSeasonContact sont adaptés :

- a. Aux conduites urbaines
- b. A l'été
- c. A l'hiver

Question jeu 16 : Un artiste a développé une série d'art automobile, avec comme lien notre présence en première monte. De qui s'agit-il ?

- a. Julien Montagne
- b. Julian Montague
- c. Jule Montague

Question jeu 17 : Le départ du tout premier Tour de France a été donné en ...

- a- 1893
- b- 1903
- c- 1923

Question jeu 18 : Quel col souvent traversé pendant le Tour de France a été revisité dans le programme court « Sur les plus belles routes de France » avec Stéphane Rotenberg ?

- a. Le col du Galibier
- b. Le col du Sabot
- c. Le col de la Gallinette Cendrée

Question jeu 19 : Savez-vous combien de km devront parcourir les coureurs lors de la dernière étape de Mantes-la-Jolie aux Champs-Élysées ?

- a. 118 km
- b. 120 km
- c. 122 km

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne et par jour (même nom, même prénom et même adresse mail). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

Chaque jour, un ou deux (2) Participant seront tirés au sort parmi les participations valides et se verront attribuer un lot (ci-après le(s) « Gagnant(s) »).

ARTICLE 4 – DOTATION(S)/ATTRIBUTION DES LOTS

Il sera attribué, par le biais d'un tirage au sort organisé le lendemain de la fin de chaque Jeu, le/les lot(s) suivant(s) :

Jeu 1 – 10 juillet 2020

Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 1^{ère} étape du Tour de France à Nice Moyen Pays le 29 août 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Jeu 2 – 11 juillet 2020

Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 2^{ème} étape du Tour de France à Nice Haut Pays le 30 août 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Jeu 3 – 12 juillet 2020

- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein de la Caravane Publicitaire (inclus Espace Club du Tour) de la 3^{ème} étape du Tour de France à Nice le 31 août 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).
- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 3^{ème} étape du Tour de France à Nice le 31 août 2020 (Valeur commerciale d'un lot 870€ TTC).

Les lots seront attribués aléatoirement.

Jeu 4 – 13 juillet 2020

- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein de la Caravane Publicitaire (inclus Espace Club du Tour) de la 4^{ème} étape du Tour de France à Sisteron le 1^{er} septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).
- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 4^{ème} étape du Tour de France à Sisteron le 1^{er} septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Les lots seront attribués aléatoirement

Jeu 5 – 14 juillet 2020

Un lot (1) de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 5^{ème} étape du Tour de France à Gap le 2 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Jeu 6 – 15 juillet 2020

Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 6^{ème} étape du Tour de France à Le Teil le 3 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Jeu 7 – 16 juillet 2020

Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 7^{ème} étape du Tour de France à Millau le 4 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Jeu 8 – 17 juillet 2020

- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein de la Caravane Publicitaire (inclus Espace Club du Tour) de la 8^{ème} étape du Tour de France à Cazères sur Garonne le 5 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).
- Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 8^{ème} étape du Tour de France à Cazères sur Garonne le 5 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Les lots seront attribués aléatoirement

Jeu 9 – 18 juillet

Un (1) lot de trois (3) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 9^{ème} étape du Tour de France à Pau le 6 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1305€ TTC).

Jeu 10 – 19 juillet

Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 10^{ème} étape du Tour de France à l'Île d'Oléron le 8 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Jeu 11 – 20 juillet 2020

Un (1) lot de deux (2) dans une structure d'accueil privative au sein de la Caravane Publicitaire (inclus Espace Club du Tour) de la 12^{ème} étape du Tour de France à Chauvigny le 10 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Un (1) lot de trois (3) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 12^{ème} étape du Tour de France à Chauvigny le 10 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1305€ TTC).
Les lots seront attribués aléatoirement

Jeu 12 – 21 juillet 2020

Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 14^{ème} étape du Tour de France à Clermont-Ferrand le 12 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Jeu 13 – 22 juillet 2020

Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 15^{ème} étape du Tour de France à Lyon le 13 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Jeu 14 – 23 juillet 2020

Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 16^{ème} étape du Tour de France à la Tour de Pin le 15 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Jeu 15 – 24 juillet 2020

Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 17^{ème} étape du Tour de France à Grenoble le 16 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

Jeu 16 – 25 juillet 2020

Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 18^{ème} étape du Tour de France à Méribel le 17 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Jeu 17 – 27 juillet 2020

- Un (1) lot de deux (2) dans une structure d'accueil privative au sein de la Caravane Publicitaire (inclus Espace Club du Tour) de la 19^{ème} étape du Tour de France à Bourg-en-Bresse le 18 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).
- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 19^{ème} étape du Tour de France à Bourg-en-Bresse le 18 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 1305€ TTC).

Les lots seront attribués aléatoirement

Jeu 18 – 28 juillet 2020

- Un (1) lot de deux (2) dans une structure d'accueil privative au sein de la Caravane Publicitaire (inclus Espace Club du Tour) de la 20^{ème} étape du Tour de France à Lure le 19 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).
- Un (1) lot de deux (2) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 20^{ème} étape du Tour de France à Lure le 19 septembre 2020 (Valeur commerciale du lot 870€ TTC).

Les lots seront attribués aléatoirement

Jeu 19 – 29 juillet 2020

Un (1) lot de quatre (4) places dans une structure d'accueil privative au sein du Village Départ de la 21^{ème} étape du Tour de France à Mantes-la-Jolie le 20 juillet 2020 (Valeur commerciale du lot 1740€ TTC).

*Programme type de la journée (lot Village Départ) - **Important** : le port du masque sera obligatoire*

- Accueil au pavillon Continental
- Accès au village départ avec buffets thématiques (boissons, restauration...), animations du village, présence d'anciens champions de cyclisme et de personnalités
- Accès au paddock des équipes

- Accès au podium signature
- Passage de la caravane publicitaire
- Départ de la course

*Programme type de la journée (lot Caravane publicitaire) **Important** : le port du masque sera obligatoire*

- Accès au parking des caravanes publicitaires
- Parcours de l'étape dans une voiture de la caravane Continental
- Accès à un espace VIP à l'arrivée (Club Tour de France) avec passage des coureurs sur la ligne
- Cadeau Continental
- Navette retour de l'arrivée au départ »

Les programmes ci-dessus sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par l'organisateur notamment en raison de l'évolution de la crise sanitaire (notamment les accès paddock et podium signature).

Seuls les frais expressément visés ci-dessus seront pris en charge par la Société Organisatrice, toute autre dépense tels les frais de déplacement pour se rendre et revenir du lieu de l'événement, d'hébergement, de repas, boissons non visées ci-dessus ou dépenses personnelles, restent à la charge des Gagnants et de leurs accompagnants.

Le(s) Gagnant(s), ainsi que leurs/son accompagnant(s) devront être munis, le jour de l'événement, de leur carte d'identité en cour de validité ainsi que du justificatif de leur gain qui leur sera fourni par la Société organisatrice.

En cas d'indisponibilité du/des Gagnant(s) à la/aux date(s) précitée(s), aucune compensation ne pourra être accordée.

Ces lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 5 – MISE A DISPOSITION DES LOTS

Les Gagnants seront informés de leur gain par message personnel via leur compte Facebook.

Ils devront dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce message confirmer leur acceptation du lot et communiquer leurs nom et prénom, adresse mail et numéro de téléphone.

Un mail leur sera ensuite envoyé pour leur communiquer les modalités d'inscription afin de recevoir leurs invitations.

Tout Gagnant qui ne respectera pas les conditions ci-dessus dans le délai sus-énoncé sera considéré comme ayant renoncé purement et définitivement à son lot, lequel ne sera pas réattribué.

En cas d'empêchement ou de renonciation d'un gagnant à la jouissance de son lot, pour quelque cause que ce soit, le gagnant concerné sera réputé démissionnaire, sa participation au Jeu sera caduque et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ce lot.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2) encombrement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défaillante ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

La Société Organisatrice ne pourra d'avantage être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement du/des lot(s), ni en cas de problèmes et/ou de détériorations et/ou de pertes intervenus pendant le transport ou l'expédition du/des lot(s). Dans ce cas la responsabilité de la Poste ou du prestataire en charge du transport devra être recherchée directement par le Gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

Tous les lots qui seraient retournés à la Société Organisatrice du Jeu par la Poste ou le prestataire en charge du transport, comme colis non remis pour quelque raison que ce soit (notamment colis refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée...) seront considérés comme perdus pour les Gagnants et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ces lots. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra donc être engagée sur ce fait.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par les Gagnants directement auprès de la Poste ou du prestataire en charge du transport ayant assuré l'acheminement.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 – AUTORISATION

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

Le Participant autorise la Société Organisatrice, à réaliser, utiliser, exploiter et diffuser à titre gracieux, en partie ou en totalité, dans un but interne et externe, les photographies et/ou vidéos réalisées dans le cadre du présent Jeu.

Les photographies ou vidéos pourront faire l'objet d'un montage et pourront ainsi être utilisées en tout ou partie. La présente autorisation n'implique en aucune façon une obligation pour la Société Organisatrice d'utiliser ces éléments.

Ces photographies ou vidéos pourront être reproduites et diffusées sous toutes formes et sur tous supports de webdiffusion, télédiffusion, papier et électronique.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 2 ans à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice s'engage à supprimer dans le délai précité sur l'ensemble des supports, les éléments objet de la présente autorisation.

Le Participant reconnaît toutefois être informé et connaître les limites inhérentes au réseau Internet, et notamment la possibilité qu'un tiers réalise une copie de la ou des image(s) et la/les reproduise sur un site ou autre support dont le Groupe Continental n'a pas la maîtrise.

ARTICLE 9 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à Sarreguemines (57200).

ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 11 - DONNÉES PERSONNELLES

1- Traitement de vos données personnelles dans le cadre du Jeu

Continental France ne traite les données à caractère personnel des Participants que si ces dernières sont nécessaires à la participation au Jeu. Les seules données à caractère personnel des Participants, qui sont collectées par la Continental France, sont les nom et prénom, adresse mail, âge et numéro de téléphone. Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la jouissance des dotations, puis supprimées à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la gestion du Jeu, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées sur la même base légale et pour la même finalité aux sociétés affiliées de Continental France conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental (« société affiliée » désigne toute entité juridique qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie, ou est soumise avec une Partie à un contrôle commun, le terme « contrôle » désignant la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou du capital de cette entité juridique).

Nous transmettons vos données à caractère personnel à notre prestataire en charge de la conception et de la gestion du Jeu aux fins de traitement de votre participation au Jeu. Celui-ci traite vos données à caractère personnel pour le compte de Continental France sur la base d'un accord de traitement de données.

2- Traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale

Par ailleurs, si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de Continental France et de toute entité du groupe Continental", vos données à caractère personnel seront traitées par Continental France à des fins de prospection commerciale et seront conservées pendant une période de trois (3) années à compter du dernier contact avec vous. Au terme de cette période, vos données à caractère personnel seront supprimées, à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de Continental France conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental.

Pendant cette période, vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos prestataires aux fins de prospection commerciale. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de Continental France sur la base d'un accord de traitement de données.

3- Protection des données stockées

Continental France prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel fournies par les Participants contre toute manipulation, perte, destruction ou contre tout accès par des personnes non-autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en conformité avec les dernières technologies. Les données fournies qui ne sont pas cryptées peuvent potentiellement être collectées et manipulées par des personnes non autorisées. Pour cette raison, Continental France souhaite vous informer que la transmission sécurisée de données par Internet (ex. email) ne peut nullement être garantie.

4- Droits des Participants

En vertu du Règlement Général de la Protection des Données (EU RGPD), les Participants bénéficient des droits suivants quant au traitement de leurs données à caractère personnel (Droits d'information des articles 13 et 14 EU RGPD) :

- Droit de retirer son consentement de l'article 7 EU RGPD ;
- Droit d'accès de l'article 15 EU RGPD ;
- Droit de rectification de l'article 16 EU RGPD ;
- Droit de suppression de l'article 17 EU RGPD ;
- Droit de limitation au traitement de l'article 18 EU RGPD ;
- Droit à la portabilité des données de l'article 20 EU RGPD ;
- Droit d'opposition au traitement de l'article 21 EU RGPD.

En cas de question sur ce sujet ou pour exercer ces droits, les Participants peuvent contacter le responsable à la protection des données :

- à l'adresse postale suivante : Continental France, DPO, Jeu «Gagnez des places pour les villages départ et la caravane publicitaire avec Continental», BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, ou
- à l'adresse e-mail suivante : dpo-continentalsnc@actecil.fr.

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution d'un lot. Si l'attribution d'un lot à un Gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

Le cas échéant, les Participants peuvent également contacter l'autorité de protection des données nationale compétente. Pour la France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice à l'adresse postale suivante Continental – Division Commerce - « Gagnez des places pour les villages départ et la caravane publicitaire avec Continental » -- BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le(s) Site(s), c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le(s) Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.